

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal****Séance du vingt mai deux mille vingt cinq**

Département du Loiret

Arrondissement et canton de
PithiviersCommunauté de communes
du Pithiverais**N° D-00021/2025**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	13	17

Date de la convocation : 14 mai 2025

Date d'affichage : 21 mai 2025

Vote
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

Étaient présents : Monsieur CHALINE, Monsieur LE BORGNE, Monsieur RIBEAUCOURT, Madame BORE, Monsieur LAIZEAU Boris, Monsieur BELLEC, Madame CHAVANNEAU, Monsieur COLLEAU, Monsieur HUBEAU, Monsieur MENARD, Madame PERON, Monsieur PERRETIN, Madame SURATEAU

Absents excusés : Madame BARBIER Marie-Claude pouvoirs à Monsieur RIBEAUCOURT Pascal
Madame CHARBONNIER Martine pouvoirs à Monsieur CHALINE Philippe
Madame DEROUET Hélène pouvoirs à Monsieur BELLEC David
Madame IVALDI Emmanuelle pouvoirs à Monsieur HUBEAU Alain
Monsieur LANGUILLE François

Absent : Monsieur PELLERIN Cyril

Secrétaire de séance : Madame CHAVANNEAU Frédérique

Demande de subvention

Monsieur le Maire expose le projet d'aménagement d'un terrain multisports à destination des enfants de la commune associée de Bouzonville en Beauce.

Le cout prévisionnel des travaux s'élève à 60 813.00 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR et à une subvention de l'Agence Nationale du Sport, de la Région et du Département

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet d'aménagement d'un terrain multisports sur la commune de Bouzonville en Beauce pour un montant de 60 813.00 € HT
- Adopte le plan de financement ci-dessous

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Terrassement	25 060.00	30 072.00	DETR	24 325.20	29 190.24
Fourniture du terrain multisports	25 503.00	30 603.60	Agence Nationale du Sport	9 162.00	10 994.40
Montage et pose	10 250.00	12 300.00	Région	12 162.00	14 594.40
			Département - FAPO	3 000.00	3 600.00
			Autofinancement	12 163.80	14 596.56
TOTAL	60 813.00	72 975.60	TOTAL	60 813.00	72 975.60

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire
 - o afin de déposer les dossiers de demande de subventions au titre de
 - la DETR
 - de l'Agence National du Sport
 - de la Région
 - du Département dans le cadre des communes à faible population
 - o afin de signer l'ensemble des pièces relatives à ces dossiers

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,



P. CHALINE